



Commune de Bulle

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
DU 16 MAI 2011 – DE 19H30 A 20H48**

Présidence

Monsieur Théo SAVARY (PS), Doyen d'âge (point 1.a)
Monsieur Patrice MORAND (PDC), Président (dès le point 1.b)

Bureau provisoire

Monsieur Didier PAGE (PS)
Monsieur Auguste DUPASQUIER (PLR)
Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC/UDF)

Présents

Mesdames, Messieurs
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) –
Serge CASTELLA (PS) – François CHARDONNENS (PDC)
Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) –
Emilie COLLIARD (PS) – Patric DAVET (PDC) – Philippe
DEFFERRARD (PVL) – Clovis DEMIERRE (PLR) – Nicolas
DEMIERRE (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe
DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Carole
FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis
GEINOZ (PLR) – Eric GOBET (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS)
Line HUWILER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE
(UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LÜCHINGER
(PDC) – Pierre-Yves LÜTHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC)
Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Jean-
Marc OBERSON (PLR) – Marie-Claire PASQUIER (PLR)
Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin
RAUBER (PS) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND
(PS) – Martine REYMOND (PDC) – Jacques RIME (UDC/UDF)
Nicolas RIME (PS) – Simon ROUILLER (UDC/UDF) – Fredy
SCHUWEY (UDC/UDF) – Christine SUGNAUX (PDC) – Kirthana
WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés

Mme Florence MINNIG (PLR) – M. Sébastien LAUPER (PS)

Total

48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25

Conseil communal

Monsieur Yves MENOUD, Syndic – Monsieur Raoul GIRARD –
Monsieur Yves GRANDJEAN – Madame Sylvie MAGNE
Monsieur Pierre PYTHOUD – Madame Marie-France ROTH
PASQUIER – Monsieur David SEYDOUX – Monsieur Yves
SUDAN

Excusée

Madame Josiane ROMANENS, Vice-syndique

Secrétaires

Madame Anne CARREL MEYER
Monsieur Bernard GUI SOLAN

Rédaction du procès-verbal Madame Thérèse YERLY

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

M. Théo Savary ouvre la séance en prononçant le discours inaugural.

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, cher public,

C'est un grand honneur pour moi de présider cette première assemblée constitutive de la législature 2011 - 2016.

Objectivement, je n'ai pas fait grand-chose pour mériter cet honneur, si ce n'est de porter à mon compteur de vie plus de 65 ans.

Le temps a passé si vite que j'ai l'impression qu'il n'y a pas si longtemps, j'arpentais cette scène en culotte courte et sautoir, lors des soirées annuelles de gym de Bulle. Le temps pour moi a passé, mais cette salle est restée aussi symboliquement importante qu'à l'époque de mes jeunes années.

Symboliquement importante, parce que sur cette scène, dans cette salle, dans le hall au rez-de-chaussée de ce bâtiment, complémentaire à la salle du CO de La Tour, la vie culturelle, sportive, associative de Bulle s'est jouée et se joue encore aujourd'hui. La créativité, l'esprit de camaraderie, de fête, l'envie d'être ensemble respirent ici, entre ces murs. Respire en quelque sorte, le génie bullois, cette capacité à devenir une vraie ville ouverte sur le monde tout en gardant ce besoin de maintenir des liens de proximité, de porter une identité commune. Quel habitant de Bulle - La Tour n'a pas vécu des moments chaleureux et amicaux dans cet endroit, grâce au carnaval des enfants, à la Corrida bulloise, à la St-Nicolas, aux rencontres théâtrales, aux Francomanias, aux fêtes du Musée et fêtes musicales en tout genre.

Je souhaite donc, comme doyen de cette assemblée législative, que cette créativité que les Bulloises et les Bullois expriment depuis tant d'années inspire nos travaux et pousse notre Exécutif à imaginer et à construire un développement de qualité pour notre ville. Et ce développement de qualité ne peut se déployer que s'il est animé, habité par le souci de la cohésion sociale, par le sens de l'écoute, et aussi par le plaisir de réaliser des événements, ensemble.

Je constate que la politique, de nos jours, se nourrit de plus en plus de polarisation, de conflits gratuits et inutiles, de positionnement qui doivent alimenter les pages de nos journaux plutôt que l'intérêt de la population.

J'espère qu'ici nous saurons sortir de ces clivages stériles. Nous avons démontré ces dernières années que nous savions le faire. La fusion de Bulle - La Tour-de-Trême s'est passée sans heurt, Bulle est une ville où il fait bon vivre comme le montre l'arrivée de nombreuses nouvelles familles.

Nous saurons je l'espère répondre aux défis de ces prochaines années. Accompagner cette formidable explosion démographique, favoriser un aménagement du territoire de qualité qui ne défigure pas nos paysages, soutenir plus que jamais la richesse de notre vie culturelle et sociale.

C'est dans cet esprit que j'ouvre cette séance. Je vous souhaite, je nous souhaite une belle législature, pour le bien de notre ville, de ses habitantes et habitants.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Bernard Guisolan, adjoint au secrétaire général, en invitant chaque membre à se lever à l'appel de leur nom. »

Monsieur Bernard Guisolan procède à l'appel nominal dont le résultat est le suivant :

48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25.

Constatant que le quorum est atteint, M. le Doyen d'âge déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Selon la convocation du 4 mai 2011, l'ordre du jour est celui que le Conseil général a reçu par courrier. Publié dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 6 mai 2011, il a fait l'objet d'une préparation entre les représentants des partis et une délégation du Conseil communal, en date du 21 avril 2011. M. le Doyen d'âge donne lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Séance constitutive présidée par le doyen d'âge, M. Théo Savary
 - a) Formation du bureau provisoire comprenant le doyen d'âge et quatre scrutateurs qu'il désigne.
 - b) Election du (de la) président(e) du Conseil général pour la période de mai 2011 à mai 2012.
 - c) Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général pour la période de mai 2011 à mai 2012.
 - d) Election de cinq scrutateurs (trices) pour la législature.
 - e) Election de cinq scrutateurs (trices) suppléants(es) pour la législature.
2. Election des membres de la commission financière.
3. Election des membres de la commission d'aménagement.
4. Election des membres de la commission communale des naturalisations.
5. Election des membres de la commission jeunesse et famille.
6. Octroi au Conseil communal, pour la législature, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.-.
7. Divers.

M. le Doyen d'âge demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, il soumet au vote l'ordre du jour tel que proposé tout en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée.

Il demande que celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour proposé lèvent la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

👉 **Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

* * * * *

1.a) FORMATION DU BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes (LCo), M. le Doyen d'âge procède à la nomination de 4 scrutateurs pour ce début de séance et désigne les personnes suivantes comme membre du bureau provisoire :

- M. Didier Page (Parti socialiste)
- M. Auguste Dupasquier (Parti libéral-radical)
- M. Frank Aellen (Parti démocrate-chrétien / Parti vert/libéral)
- M. Christophe Monney (Parti union démocratique du centre / Parti union démocratique fédérale)

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection du(de la) Président(e) du Conseil général, du(de la) Vice-Président(e) du Conseil général, des 5 scrutateurs(trices) et des 5 scrutateurs(trices)-suppléant(e)s.

* * * * *

1.b) ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2011

M. le Doyen d'âge explique que pour toutes les élections, il sera distribué, à chaque membre du Conseil général, un bulletin de vote avec le ou les noms des candidats proposés selon entente entre les 4 groupes officiellement constitués au sein du Législatif communal.

Les chefs de groupes se sont concertés en ce qui concerne le tournus des présidences durant la législature 2011 – 2016. Il ouvre la discussion pour une proposition de présidence pour les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2012.

M. le Doyen d'âge passe la parole à M. Christian Repond, chef du groupe PDC/PVL.

M. Christian Repond du PDC/PVL fait la présentation suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les conseillers communaux, chers collègues du Conseil général,

Le groupe PDC/PVL a le plaisir de vous proposer Monsieur Patrice Morand à la présidence du Conseil général.

Monsieur Patrice Morand est né le 26 janvier 1957 à Bulle. Au terme d'un apprentissage bancaire, il a fait des stages à Chiasso et à Zurich. Il est revenu dans le canton pour exercer sa profession de banquier qu'il pratique toujours actuellement en tant que Conseiller à la clientèle privé et Sous-directeur au Crédit Suisse à Bulle.

M. Patrice Morand est marié depuis 30 ans et papa de 3 enfants. Dans ses hobbies, il effectue plus de 6000 km à vélo par année et c'est un ancien musicien vétéran cantonal. Sur le plan politique, il est engagé depuis 1991 comme conseiller général, membre de la commission financière depuis 1994 et il a été député au Grand Conseil de 2001 à 2006.

Comme vous pouvez le constater, M. Patrice Morand présente toutes les qualités qu'on peut attendre d'un président : engagement, fidélité et endurance.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Théo Savary demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote. Il invite les membres du bureau provisoire à distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	2
- Bulletins valables	46
- Majorité absolue	25

A obtenu des voix :

- M. Patrice Morand 46 voix

➡ Au vote, M. Patrice Morand est élu par 46 voix, président du Conseil général de la Commune de Bulle pour la première année de la législature 2011 - 2016.

M. Patrice Morand est applaudi par l'assemblée et félicité par M. Savary.

* * * * *

1.c) ELECTION DU (DE LA) VICE PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2011

M. Théo Savary passe au point suivant de l'ordre du jour pour l'élection à la vice-présidence durant la même période.

Il passe la parole à M. Nicolas Rime, chef du groupe PS.

M. Nicolas Rime du PS fait la présentation suivante :

« Le groupe socialiste vous propose la candidature de Monsieur Théo Savary à la vice-présidence du Conseil général. Comme vous le savez maintenant, il est le doyen de notre assemblée et notre groupe a toujours prôné une place de premier ordre pour les seniors dans notre société.

Monsieur Théo Savary est marié et a deux enfants. Il a travaillé comme imprimeur typographique durant toute sa carrière professionnelle. Il s'est beaucoup investi et continue à le faire aujourd'hui encore au sein de l'Union syndicale fribourgeoise ainsi que dans la Commission paritaire pour la formation des apprentis des métiers de l'imprimerie.

Contrairement à sa fille, [ndlr : Géraldine Savary, Conseillère aux Etats] Monsieur Théo Savary a attendu d'être retraité pour se lancer en politique, avec des ambitions forcément plus modestes ! Il est certainement une des personnes les plus connues parmi les nouveaux élus, notamment par son engagement associatif au sein des Tréteaux de Chalamala entre autres.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir la candidature de M. Théo Savary. »

M. Théo Savary demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote et il invite les membres du bureau provisoire à distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

• M. Théo Savary	47 voix
• M. Nicolas Demierre	1 voix

➡ **Au vote, M. Théo Savary est élu, par 47 voix, vice-président du Conseil général de la Commune de Bulle pour la première année de la législature 2011 - 2016.**

MM. Patrice Morand et Théo Savary sont félicités et applaudis par l'assemblée. Ils sont également fleuris par M^{mes} Magne et Roth Pasquier, conseillères communales.

* * * * *

1.d) ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA LEGISLATURE

M. le Doyen d'âge informe que les Partis politiques se sont également concertés en ce qui concerne le nombre de scrutateurs, soit cinq membres dont deux pour le groupe PS, un pour le groupe PLR, un pour le groupe PDC/PVL et un pour le groupe UDC/UDF. Pour information, cette proposition de cinq membres est conforme à l'art. 14 du règlement du Conseil général.

Les membres proposés sont :

- M. François Ducrest (PS)
- M^{me} Carole Fritschi (PS)
- M. Clovis Demierre (PLR)
- M. Frank Aellen (PDC/PVL)
- M. Fredy Schuway (UDC/UDF)

M. Théo Savary demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote et invite les membres du bureau provisoire à distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- M. François Ducrest (PS)
- M^{me} Carole Fritschi (PS)
- M. Clovis Demierre (PLR)
- M. Frank Aellen (PDC/PVL)
- M. Fredy Schuway (UDC/UDF)

✚ Au vote le Conseil général élit en qualité de scrutateurs(trice) pour la législature 2011-2016 :

• M. François Ducrest (PS)	avec 48 voix
• M ^{me} Carole Fritschi (PS)	avec 48 voix
• M. Clovis Demierre (PLR)	avec 48 voix
• M. Frank Aellen (PDC/PVL)	avec 48 voix
• M. Fredy Schuway (UDC/UDF)	avec 48 voix

* * * * *

1.e) ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA LEGISLATURE

M. le Doyen d'âge communique que les Partis politiques proposent les personnes suivantes :

- M. Serge Castella (PS)
- M^{me} Line Huwiler (PS)
- M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)
- M. Philippe Defferrard (PDC)
- M. Simon Rouiller (UDC/UDF)

M. le Doyen d'âge demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote et il invite les membres du bureau provisoire à distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- M. Serge Castella (PS)
- M^{me} Line Huwiler (PS)
- M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)
- M. Philippe Defferrard (PDC)
- M. Simon Rouiller (UDC/UDF)

➡ **Au vote, le Conseil général élit en qualité de scrutateurs(trice) suppléants(e) pour la législature 2011-2016 :**

• M. Serge Castella (PS)	avec 48 voix
• M ^{me} Line Huwiler (PS)	avec 48 voix
• M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)	avec 48 voix
• M. Philippe Defferrard (PDC)	avec 48 voix
• M. Simon Rouiller (UDC/UDF)	avec 48 voix

M. le Doyen d'âge cède sa place à M. Patrice Morand, premier Président de la législature 2011 - 2016 et invite les membres du bureau du Conseil général nouvellement élus à prendre place à la table qui leur est réservée pour la suite des débats.

* * * * *

M. Patrice Morand, Président du Conseil général pour l'année 2011, prend la parole :

« Les autorités de la ville de Bulle sont prêtes et toutes motivées pour démarrer la législature 2011 - 2016 et chacun de nous était impatient à l'approche de ce moment, de se retrouver, dans notre vénérable Hôtel-de-Ville.

Jean-Pierre Raffarin dit :

« La politique ne peut plus promettre des lendemains qui chantent et repousser toujours la résolution des problèmes du quotidien ».

Prenons cette citation à notre compte et empoignons le travail pour lequel les citoyennes et citoyens de notre ville nous ont élus.

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et des Service communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Aux citoyennes et citoyens présents sur la galerie,*

Je ne saurais commencer mon intervention sans remercier notre Doyen, Monsieur Théo Savary, pour avoir si bien préparé et mené la première partie de cette séance constitutive. Merci Théo et merci aussi à tous les membres du bureau provisoire, à Monsieur Bernard Guisolan et Madame Anne Carrel Meyer pour avoir consacré beaucoup de temps à cette préparation.

Voilà 20 ans que je siège dans cet honorable Conseil général et c'est pour moi toujours un réel plaisir que de participer aux délibérations de notre Législatif. Je suis vraiment fier et heureux que vous m'ayez porté à sa présidence et j'en suis très ému. Je vous remercie toutes et tous de votre soutien et j'espère être digne de la confiance que vous me témoignez. Je m'efforcerai de préparer au mieux nos séances et resterai à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous.

« La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire » disait Jacques Chirac.

Nous sommes ici pour faire de la politique, oui parfois, mais surtout pour faire ce qui est nécessaire pour que notre ville de Bulle continue de bien fonctionner.

Je suis très heureux de voir que notre parlement s'est rajeuni puisque les deux plus jeunes conseillères sont nées en 1987 et 1984. Bravo à vous deux de vous être engagées pour notre ville. Grâce à votre jeunesse, je souhaite que nous parvenions à faire admettre à tous que la politique n'est pas un choix entre le bien et le mal, entre le chemin du bonheur et celui du malheur, mais le choix entre des solutions imparfaites, comme l'être humain, dont aucune ne sont sans inconvénient. Le renouvellement des membres est important aussi puisque vous êtes 24 sur 50 à siéger pour la première fois ce soir et ceci me réjouit. Bienvenue à tous les nouveaux et osez intervenir, participer, apporter des idées même si elles peuvent parfois paraître utopiques et difficilement réalisables.

Dans la fragilité de notre humanité, il est très important que nous nous engagions pour le bien de notre population et je vous remercie du temps que vous lui consacrez. Je regretterai juste que notre parlement ne puisse pas accueillir plus de membres afin de faire participer celles et ceux qui ont peut-être été déçus par leur non élection. Je les invite toutefois à venir suivre nos débats qui sont publics. Nous les élus, nous nous devons de participer à toutes nos réunions en plénum, de participer aux délibérations des commissions. Si quelqu'un n'est plus motivé, qu'il laisse sa place. Toutes les présences sont importantes, les électeurs n'ont pas élu des membres passifs.

*Dans le monde de brutes où nous vivons,
Où il n'y a pas de rire sans larmes,
Pas de joie sans peine,
Pas de gaité sans tristesse,
Pas d'espoir sans désespoir.*

Essayons, avec l'aide de Dieu, de présenter une bonne image à notre population. Travaillons ensemble pour donner à notre ville l'image qu'elle mérite, l'image que beaucoup nous envie.

Essayons de mettre en place un aménagement du territoire plus réfléchi. Arrêtons de mettre des tours de 18 m. devant des villas ; arrêtons de construire des centres commerciaux laids dans lesquels l'argent n'a plus de pudeur et plus d'odeur. Plus d'odeur comme beaucoup de marchandises de ces centres. Pensons aux artisans, commerçants du centre ville et de La Tour, entreprises familiales, petites PME qui sont les moteurs de notre économie. Arrêtons de dépenser bêtement dans nos aménagements de rues en y déposant des bornes laides en béton à Fr. 950.- la pièce. Changeons le règlement communal et imposons plus de places de parcs à proximité ou sous les immeubles, on n'est plus en 1980 quand il n'y avait qu'une voiture par famille alors qu'il y en a plutôt trois aujourd'hui. Ces véhicules encombrant inutilement nos rues. Réserveons déjà des terrains pour l'aménagement du futur complexe scolaire et n'attendons pas d'être mis devant une obligation. Réfléchissons à l'emplacement de la zone sportive.

Suite à la catastrophe de Fukushima, demandons ou exigeons, de la part de Gruyère Energie, la compagnie d'électricité appartenant à 80% à la ville de Bulle, de donner des aides au financement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les maisons. Demandons que GESA s'engage à racheter le surplus d'électricité fourni par ces installations. GESA en a les moyens. Diminuons aussi l'emploi des éclairages publics. Je pourrais encore vous parler de mes états d'âme sur Facebook et de ses dégâts auprès des jeunes, mais je ne vais pas rallonger.

Soyons plus créatifs, agissons et n'attendons pas de devoir toujours réagir.

Je vis et nous vivons avec passion dans notre ville et notre région. C'est pour cela que nous devons ces cinq prochaines années imaginer, gérer, gouverner, expliquer ensemble, notre ville de Bulle. Sa population le mérite bien.

Pour terminer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est une tradition que le Président élu offre un rafraîchissement ou une tournée générale si vous préférez à l'issue de l'assemblée. Je ne voulais pas y déroger mais, contre ma volonté, vous devrez patienter encore un peu car, Monsieur le Syndic m'a brûlé la politesse. Il vous en expliquera la raison toute à l'heure. La verrée de ce soir sera offerte par la commune et je garde la mienne pour une prochaine occasion.

Bonne continuation des débats et merci de votre soutien et de votre attention. »

M. le Président propose de poursuivre l'ordre du jour.

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président explique en préambule que le Conseil général doit décider du nombre de membres à élire au sein de la Commission financière, qui comptait anciennement 8 membres. Après concertation, les Partis politiques proposent de ramener ce nombre à 7.

Il ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes.

M. Nicolas RIME - PS : « *Le PS soutient la proposition et confirme le nombre de 7 membres* ».

M. Jean-Marc OBERSON - PLR : « *Le PLR soutient la proposition de 7 membres* ».

M. Christian REPOND - PDC/PVL : « *Le PDC/PVL soutient la proposition de 7 membres* ».

M. Christophe MONNEY - UDC/UDF : « *L'UDC/UDF soutient la proposition de 7 membres* ».

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote à main levée.

Il demande que celles et ceux qui acceptent de porter à 7 le nombre de membres au sein de la Commission financière lèvent la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

✎ **Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de ramener à 7 le nombre de membres qui siègeront à la Commission financière.**

Après cette acceptation, M. le Président informe que les partis politiques proposent les candidats suivants :

- M. Didier Page (PS)
- M. Nicolas Rime (PS)
- M. Yves Bosson (PLR)
- M. Philippe Dupasquier (PLR)
- M. Patric Davet (PDC)
- M. Patrice Morand (PDC)
- M. Jacques Rime (UDC/UDF)

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote et il prie les scrutateurs de distribuer les bulletins. Il rappelle que les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les bulletins blancs et nuls ne comptant pas. La Commission financière se constituera elle-même lors de sa première réunion.

Renseignement hors PV :

Pour une meilleure lecture du présent procès-verbal, les points ont été retranscrits selon l'ordre du jour.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- M. Didier Page (PS)
- M. Nicolas Rime (PS)
- M. Yves Bosson (PLR)
- M. Philippe Dupasquier (PLR)
- M. Patric Davet (PDC)
- M. Patrice Morand (PDC)
- M. Jacques Rime (UDC/UDF)
- Mme Chantal Frossard (PDC)
- M. Frank Aellen (PDC)

↳ Au vote, le Conseil général élit en qualité de membres de la Commission financière pour la législature 2011 - 2016 :

• M. Didier Page (PS)	avec 47 voix
• M. Nicolas Rime (PS)	avec 48 voix
• M. Yves Bosson (PLR)	avec 48 voix
• M. Philippe Dupasquier (PLR)	avec 48 voix
• M. Patric Davet (PDC)	avec 48 voix
• M. Patrice Morand (PDC)	avec 46 voix
• M. Jacques Rime (UDC/UDF)	avec 48 voix

M. le Président félicite tous les élus.

* * * * *

3. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

M. le Président informe que L'art 36 LATeC prévoit que la Commission d'aménagement est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Les représentants du Conseil Communal et du département technique y participent avec voix consultative, soit :

- 1 représentant du Conseil communal, à savoir : M. Yves Grandjean
- 2 membres du personnel communal, à savoir : MM. Jean Hohl, Ingénieur de Ville et Vincent Accarisi, Chef du service aménagement et bâtiments.

Les partis politiques représentés au sein du Conseil général se sont mis d'accord pour maintenir 9 membres au sein de la commission d'aménagement.

M. le Président ouvre la discussion en ce qui concerne la proposition de 9 membres. Comme la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote à main levée.

Il invite celles et ceux qui acceptent de porter à 9 le nombre de membres au sein de la Commission d'aménagement à lever la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

➡ **Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de porter à 9 le nombre de membres qui siégeront à la Commission d'aménagement.**

M. le Président signale, après cette acceptation, que les Partis politiques proposent les candidats suivants pour la commission d'aménagement :

- M. Nicolas Demierre (PS)
- M. Sébastien Lauper (PS)
- M. Martin Rauber (PS)
- M. Auguste Dupasquier (PLR)
- M. Eric Gobet (PLR)
- M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)
- M. François Chardonnens (PDC)
- M. Jean-Paul Menoud (PDC)
- M. Christophe Monney (UDC/UDF)

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote. Il prie les membres du Bureau de distribuer les bulletins de vote.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- M. Nicolas Demierre (PS)
- M. Sébastien Lauper (PS)
- M. Martin Rauber (PS)
- M. Auguste Dupasquier (PLR)
- M. Eric Gobet (PLR)
- M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)
- M. François Chardonnens (PDC)
- M. Jean-Paul Menoud (PDC)
- M. Christophe Monney (UDC/UDF)

👉 Au vote le Conseil général élit en qualité de membres de la Commission d'aménagement pour la législature 2011-2016 :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| • M. Nicolas Demierre (PS) | avec 48 voix |
| • M Sébastien Lauper (PS) | avec 48 voix |
| • M. Martin Rauber (PS) | avec 48 voix |
| • M. Auguste Dupasquier (PLR) | avec 48 voix |
| • M. Eric Gobet (PLR) | avec 48 voix |
| • M. Pierre-Yves Lüthi (PLR) | avec 48 voix |
| • M. François Chardonnens (PDC) | avec 48 voix |
| • M. Jean-Paul Menoud (PDC) | avec 48 voix |
| • M. Christophe Monney (UDC/UDF) | avec 48 voix |

M. le Président félicite tous les élus.

* * * *

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

M. le Président informe que la constitution de la Commission communale des naturalisations, pour la période administrative 2011 – 2016, doit faire l'objet d'une décision du Conseil général. Pour rappel, lors de la dernière législature, cette commission était formée de 4 membres de l'Exécutif et de 5 membres du Législatif. Le Conseil communal propose 3 membres de l'Exécutif communal et les partis politiques représentés au Législatif proposent un membre par groupe politique, ce qui représente un total de 7 membres.

Il ouvre la discussion en ce qui concerne la proposition de 7 membres. Comme la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote à main levée.

Il invite celles et ceux qui acceptent de porter à 7 le nombre de membres au sein de la Commission des naturalisations à lever la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

👉 Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de porter à 7 le nombre de membres qui siègeront à la Commission communale des naturalisations.

M. le Président signale que pour la Commission communale des naturalisations, le Conseil communal propose trois membres de l'Exécutif :

- Mme Sylvie Magne (PS)
- Mme Josiane Romanens (PLR)
- Mme Marie-France Roth Pasquier (PDC)

Les partis politiques proposent :

- M. Nicolas Gremaud (PS)
- Mme Marie-Claire Pasquier (PLR)
- M. Laurent Monney (PDC)
- M. Simon Rouiller (UDC/UDF)

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote et prie les membres du Bureau de distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- Mme Sylvie Magne (PS)
- M. Nicolas Gremaud (PS)
- Mme Josiane Romanens (PLR)
- Mme Marie-Claire Pasquier (PLR)
- Mme Marie-France Roth Pasquier (PDC)
- M. Laurent Monney (PDC)
- M. Simon Rouiller (UDC/UDF)

↳ **Au vote, le Conseil général élit en qualité de membres de la Commission des naturalisations pour la législature 2011-2016 :**

- | | |
|--|--------------|
| • Mme Sylvie Magne (PS) | avec 48 voix |
| • M. Nicolas Gremaud (PS) | avec 48 voix |
| • Mme Marie-Claire Pasquier (PLR) | avec 48 voix |
| • Mme Josiane Romanens (PLR) | avec 48 voix |
| • Mme Marie-France Roth Pasquier (PDC) | avec 48 voix |
| • M. Laurent Monney (PDC) | avec 48 voix |
| • M. Simon Rouiller (UDC/UDF) | avec 48 voix |

M. le Président félicite tous les élus.

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE ET FAMILLE

M. le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions.

La reconstitution de la Commission de jeunesse doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général.

Il ouvre la discussion sur le nombre de membres à cette commission sachant qu'ils étaient 9 lors de la précédente législature.

Il passe la parole aux représentants des groupes. Comme il n'y a pas d'interventions, il clôt la discussion et propose de passer au vote à main levée.

Il invite celles et ceux qui acceptent de porter à 9 le nombre de membres au sein de la Commission jeunesse et famille à lever la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

✎ **Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de porter à 9 le nombre de membres qui siégeront à la Commission jeunesse et famille.**

M. le Président informe que pour la Commission jeunesse et famille, les Partis politiques proposent :

- Mme Marie-Christine Baechler (PS)
- Mme Line Huwiler (PS)
- Mme Chantal Pythoud (PS)
- Mme Thérèse Lüchinger (PDC)
- Mme Manuela Hunziker (PLR)
- Mme Deborah Niclasse (membre libre)
- M. Marc-André Rochat (membre libre)
- M. Ruben Perreira (membre libre)
- M. Christian Waeber (membre libre)

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote et prie les membres du Bureau de distribuer les bulletins.

Selon le procès-verbal rédigé par les scrutateurs, le résultat de vote est le suivant :

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins blancs et nuls	0
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Ont obtenu des voix :

- Mme Marie-Christine Baechler (PS)
- Mme Line Huwiler (PS)
- Mme Chantal Pythoud (PS)
- Mme Thérèse Lüchinger (PDC)
- Mme Manuela Hunziker (PLR)
- Mme Deborah Niclasse (membre libre)
- M. Marc André Rochat (membre libre)
- M. Ruben Pereira (membre libre)
- M. Christian Waeber (membre libre)

✎ Au vote, le Conseil général élit en qualité de membres de la Commission Jeunesse et famille pour la législature 2011-2016 :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Mme Marie-Christine Baechler (PS) | avec 48 voix |
| • Mme Line Huwiler (PS) | avec 48 voix |
| • Mme Chantal Pythoud (PS) | avec 48 voix |
| • Mme Thérèse Lüchinger (PDC) | avec 48 voix |
| • Mme Manuela Hunziker (PLR) | avec 48 voix |
| • Mme Déborah Niclasse (membre libre) | avec 48 voix |
| • M. Marc-André Rochat (membre libre) | avec 48 voix |
| • M. Ruben Pereira (membre libre) | avec 48 voix |
| • M. Christian Waeber (membre libre) | avec 48 voix |

M. le Président félicite tous les élus.

* * * *

6. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL, POUR LA LEGISLATURE, D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE POUR PROCEDER A DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES NE DEPASSANT PAS LE MONTANT DE FR. 250'000.-.

M. le Président informe que le Conseil communal propose d'augmenter le montant de la délégation de compétence concernant les transactions immobilières à Fr. 250'000.- (limité actuellement à Fr. 200'000.-) pour la prochaine législature.

Il passe la parole à Monsieur le Syndic.

M. le Syndic présente cette demande en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je me réfère au rapport que vous avez sous les yeux concernant ce point 6 de l'ordre du jour de votre séance. En effet, il est de coutume de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à des transactions immobilières jusqu'à un montant maximal.

Pour la dernière législature, ce montant maximal était fixé à Fr. 200'000.-. Pour la présente période administrative qui se terminera en 2016, le Conseil communal vous propose que ce montant passe à Fr. 250'000.- par opération, ceci compte tenu de l'évolution des prix dans le marché immobilier.

Bien évidemment, les opérations immobilières relevant de cette compétence seront systématiquement détaillées dans le rapport de gestion annuel remis au Conseil général. Dès lors, le Conseil communal vous propose, avant tout pour des questions pratiques, de lui déléguer vos pouvoirs pour traiter directement toutes affaires immobilières jusqu'à hauteur de ce montant maximal de Fr. 250'000.- et il vous en est déjà reconnaissant ».

M. le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion en passant la parole aux groupes. Constatant qu'aucun conseiller ne souhaite intervenir, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

Il invite celles et ceux qui acceptent d'octroyer au Conseil communal pour la législature 2011-2016 une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.- à lever la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

➔ **Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'octroyer au Conseil communal pour la législature 2011-2016 une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.-.**

M. le Président remercie l'assemblée pour cette acceptation.

* * * *

7. DIVERS

M. le Président poursuit en expliquant la marche à suivre sous le point « Divers » :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous rappelle que selon le document que vous avez reçu avec la convocation, un ordre est à respecter dans les divers. Nous traiterons en premier les propositions qui auront obligatoirement été remises par écrit au bureau avant l'ouverture de la séance. Ensuite les questions, qui pourront obtenir une réponse lors de cette séance ou lors de la séance suivante, et pour terminer d'éventuelles résolutions qui auraient dû être remises à l'ouverture de la séance, mais comme nous n'avons pas reçu de résolutions, je constate qu'il n'y en aura pas ce soir. »

M. le Président demande si les conseillers ont des propositions à formuler. Il passe la parole à M. Christian Repond pour le groupe PDC/PVL.

PROPOSITIONS

Au nom du groupe PDC/PVL, M. Christian Repond transmet la proposition suivante :

« Le groupe PDC/PVL propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil général la constitution d'une nouvelle commission intitulée « Transport – Energie – Environnement ».

Cette proposition se base :

- *tout d'abord sur notre volonté de nous engager pour un développement harmonieux et durable de notre commune, pour le bien-être de ses citoyens et comme atout pour améliorer encore son attractivité,*
- *et également sur la loi cantonale sur l'énergie (770.1) entrée en vigueur en 2000 et qui prévoit dans son art. 27 intitulé :*

Commissions communales de l'énergie

- al. 1 Les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie qui peut être rattachée à une commission existante ou en constituer un élargissement.*
- al. 2 Des commissions régionales, remplaçant les commissions de plusieurs communes, peuvent être instituées par les communes concernées.*

Notre intention, par le biais de cette commission, est de pouvoir émettre, encourager, soutenir, défendre toutes initiatives ou autres décisions prises dans ces domaines.

Le groupe PDC/PVL a un certain nombre de propositions à faire sur ces thèmes. Mais pour ne pas allonger inutilement mon intervention, nous pourrions le faire le cas échéant dans le cadre de cette future commission que nous vous encourageons d'ores et déjà à soutenir ».

M. le Président remercie M. Repond et demande s'il y a encore une autre proposition. Comme ce n'est pas le cas, il prend acte de la proposition du PDC/PVL que le bureau traitera lors de sa prochaine réunion.

M. le Président constate qu'aucune autre intervention n'est souhaitée. Comme il est de tradition il passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic prend congé de l'assemblée en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Cette soirée est la vôtre et je vais tout d'abord congratuler chacune et chacun pour son élection et vous féliciter pour avoir mis votre nom et votre personnalité à disposition pour le bien de la Commune ainsi que pour collaborer avec le Conseil communal et avec les autres membres du Conseil général.

Je félicite en particulier le nouveau premier citoyen de Bulle, votre Président, M. Patrice Morand, avec lequel nous entretiendrons très certainement une fructueuse collaboration tout au long de son mandat. Je me réjouis particulièrement de l'atmosphère qui a prévalu ce soir, à l'identique de la séance de préparation du 21 avril dernier. C'est de bon augure pour nos travaux dans l'avenir, une des ambitions du Conseil communal étant de tout mettre en œuvre pour que chacune et chacun puisse s'exprimer et faire valoir ses points de vue et ses aspirations pour le bien commun des Bulloises et des Bullois.

Il y aura, c'est sûr, fort à faire ces prochaines semaines, ces prochains mois et ces prochaines années. Au vu du dynamisme de notre ville, les dossiers ne vont pas manquer. Bon nombre d'entre eux ont déjà dépassé la phase de simple projet et sont en cours de réalisation, vos prédécesseurs les ayant déjà avalisés ; je pense tout particulièrement à l'agrandissement de nos sites scolaires et à la réfection de nos foyers.

Pour d'autres, on en est encore au stade de la réflexion comme par exemple le nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et nous allons vous les présenter lors de nos prochaines séances afin que vous puissiez décider en toute connaissance de cause de leur opportunité. Mais il vous revient également, au travers de vos propositions, de vos postulats et de vos questions de nous aider à faire de Bulle la ville que ses habitantes et ses habitants souhaitent.

Le Conseil communal est à votre écoute et il estime d'une très grande importance des relations franches, directes et ouvertes avec le Législatif de même qu'avec ses commissions qu'elles soient financières, d'aménagement ou autres.

Ne croyez surtout pas que cela se résume ou plutôt se mesure à l'acceptation sans débat de toutes les propositions et de tous les objets. Bien au contraire, nos deux Conseils sont complémentaires et c'est du débat, de la confrontation des idées analysées parfois, il est vrai, sous des angles différents, que naissent les bonnes décisions. Gageons que cela en sera le cas tout au long de cette nouvelle période législative qui débute.

Mais pour y arriver l'écoute n'est pas suffisante. Il y faut encore une saine et efficace communication et cela à tous les niveaux, entre nos deux Conseils, avec notre administration et envers la population. Ceci est un des objectifs premiers de votre Conseil communal. Il s'est organisé en conséquence en nommant une commission "Communication". Cette commission est déjà active et, avec le soutien de spécialistes, elle développe un concept global dont une des composantes charnières sera la présentation cette année encore d'un programme de législature.

Cependant, le Conseil communal ne s'occupe pas que d'argent et de constructions, il porte aussi une attention particulière à la cohésion sociale et à l'intégration de toutes les communautés d'origine, d'âge et d'opinions différents. Dans ce sens, les bases d'un ambitieux projet ont également été jetées avec la création en fin d'année dernière de Bulle Sympa. Je suis certain que là également nous déboucherons ensemble sur des avancées importantes mais nécessaires au vu de notre croissance qui a fait de notre commune, une ville au sens propre du terme avec tous les avantages et tous les défis que cela comporte.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous sommes à l'orée d'une belle et enrichissante aventure. Nous sommes pleinement motivés pour rendre Bulle la plus belle et la plus agréable possible pour que chacune et chacun puisse bénéficier de la qualité de vie dont il a droit. Pour cela, nous avons besoin de vous, nous avons aussi besoin de l'aide de nos concitoyennes et concitoyens, des habitants et bien sûr de nos fidèles collaboratrices et collaborateurs que je ne cesse de remercier.

Mettons-nous alors à la tâche ensemble. Pour mieux nous connaître et peut-être aussi pour resserrer les liens qui nécessairement vont nous rapprocher, le Conseil communal vous invite à partager à l'issue de la séance, comme l'a déjà évoqué le président, une verrée sous la coupole en toute convivialité. Il s'en réjouit déjà de même que de vous retrouver le 20 juin prochain pour la séance des comptes.

Merci de votre écoute et surtout de votre présence ».

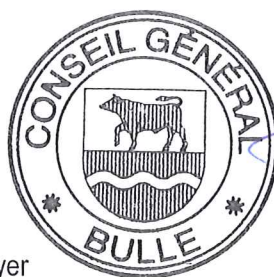
M. le Président remercie M. le Syndic et rappelle encore, avant de clore cette séance constitutive du Conseil général de la Commune de Bulle, aux membres élus des commissions financières et des naturalisations, ainsi qu'aux membres du Bureau de venir chercher les convocations pour leur première réunion. Il demande également que tous les membres qui sont intervenus lors de cette assemblée remettent à M. Bernard Guisolan par courrier électronique ou par format papier leurs interventions afin de faciliter le travail de l'administration.

Comme tous les sujets prévus pour cette première séance ont été traités, il remercie toutes et tous pour leur participation et lève la séance. Il est 20h48.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire

Madame Anne Carrel Meyer



Le Président

Monsieur Patrice Morand

La Secrétaire au procès-verbal

Madame Thérèse Yerly

Le Président Doyen d'âge

Monsieur Théo Savary